



**Arrêté 2021-48**

## **LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2018 portant attribution par la Région Occitanie d'une subvention de 180000€ à la Chaire UNESCO Bernard Maris de Sciences Po Toulouse ;

Vu la convention du 4 décembre 2019 entre Sciences Po Toulouse et le Conseil Départemental 31 concernant l'attribution d'une subvention de 20000€ par an à la Chaire UNESCO Bernard Maris de Sciences Po Toulouse ;

### **ARRETE**

#### Article 1 :

Olivier Brossard, Professeur d'économie à Sciences Po Toulouse, est nommé chargé de mission « Pilotage et relations institutionnelles » de la Chaire UNESCO Bernard Maris de Sciences Po Toulouse.

A ce titre, il est chargé de veiller à ce que les actions de la Chaire soient conformes, en quantité comme en qualité, aux attentes de ses partenaires et de la direction de Sciences Po Toulouse. Il coordonne le suivi administratif et financier de la Chaire. Il veille à l'atteinte de ses objectifs en matière d'activité académique et d'animation citoyenne. Il pilote la négociation des soutiens financiers auprès des partenaires de la Chaire. Il coordonne la communication et le reporting de ses activités.

Fait à Toulouse, le 30 novembre 2021

Eric DARRAS, directeur de Sciences Po Toulouse

*Affiché le 01/12/21*

*Mis en ligne sur l'intranet le 01/12/21*